

COLLEGE EMPLOYEUR

277 rue Saint Jacques - 75240 Paris Cedex 05
Tel. : 01.53.73.74.40- secretaire@collegeemployeur.org

Paris, le 10 avril 2015

Objet : Mini-mutualisation et Actions collectives Opcalia

Madame Monsieur,

Le fonctionnement d'un OPCA repose sur le principe de la mutualisation des fonds de la formation professionnelle, notamment pour les « budgets »¹ : Professionnalisation et Compte personnel de formation par exemple.

En fin d'année, les fonds non-utilisés sont identifiés par les Sections paritaires professionnelles (SPP). Les OPCA opèrent alors, une redistribution des fonds en suivant le principe de la fongibilité dite descendante et asymétrique ; c'est-à-dire des grandes vers les petites entreprises.

Cette redistribution des fonds s'opère à travers un fléchage précis et sur des enveloppes financières contraintes au sein du département Enseignement Privé d'Opcalia. C'est ce qu'on appelle la « mini-mutualisation »².

Les priorités de la mini-mutualisation

Ainsi, lors de la dernière réunion de SPP du 12 mars dernier, les partenaires sociaux se sont entendus sur une répartition des fonds non-utilisés par le département Enseignement privé ; et à cette occasion, ils se sont accordés pour mettre l'accent notamment sur le financement des actions collectives et des parcours aidés.

En 2015, la mutualisation accordée aux établissements de moins de 10 salariés (M10) sera moins importante que celle accordée en 2014 et cela pour deux raisons :

- les établissements M10 n'ont pas dépensé la totalité de leurs budgets en 2014 ;
- les établissements M10 bénéficient cette année de droits à engager supplémentaires alloués par le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP)³.

En revanche, les établissements de 10 à 49 salariés (P10-49) vont bénéficier d'une enveloppe plus significative sur le plan mais aussi sur les actions collectives et les parcours aidés. Et cela afin de les

¹ La réforme de mars 2014 crée de nouveaux agréments : Plan, Professionnalisation, CPF, CIF, FPSPP + 1% CIF CDD

² La « mini-mutualisation » permet la redistribution des fonds de la formation non-utilisés par les établissements du département dédié enseignement privé OPCALIA.

³ Voir : Note technique 2015-3, « Prises en charges des coûts de formation professionnelle pour 2015 », Collège employeur, 9 février 2015.

Le Collège employeur



accompagner dans cette période transitoire et de préparer la réforme du financement de la formation professionnelle en 2016⁴.

Important : Un point d'étape est prévu pour la prochaine réunion SPP au mois de mai.

Parution du Guide des « Actions collectives 2015 »

Dans le cadre de son offre de service, le département dédié d'Opcalia, propose aux établissements, comme pour 2014, un catalogue d'action de formations ciblées.

Le calendrier des actions est disponible sur le site internet d'Opcalia : *L'Espace Formation*⁵ et regroupe 5 thématiques au cœur des besoins de la vie scolaire⁶.

L'effort sur les actions collectives semble symboliquement important pour asseoir :

- une logique de crédit d'impulsion (solliciter l'appétence),
- une simplification (catalogue et inscription en ligne),
- une proximité (des organismes présents en région),
- un contrôle qualité permettant notamment une politique tarifaire optimisée (les organismes sont « labélisés » par le service département dédié Enseignement privé).

Par ailleurs, un portail de formations à distance est accessible aux établissements de moins de 50 salariés et pris en charge par l'OPCA. Le catalogue *Crossknowledge* est accessible via *L'Espace Formation* et permet de se former à distance sur un ensemble de formation comme la bureautique, l'animation de réunion, la gestion du temps, la gestion des conflits ...

Pour toute question complémentaire, vous pouvez contacter Aurélie Delgove (a-delgove@collegeemployeur.org)

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre considération distinguée.

⁴ En 2016, la cotisation légale du Plan passe de 0.9 à 0.20 pour les P10-49

⁵ Espace formation : <http://espaceformation.opcalia.com>

⁶ Les 5 thématiques du catalogue Actions collectives 2015 :

- Evolution de l'environnement social des élèves et de leur famille,
- Nouveaux comportements scolaires,
- Intégration et accompagnement du handicap en milieu scolaire,
- Bonnes pratiques d'hygiènes et éco-gestes,
- Nouvelles pratiques de communication des élèves et de leur famille